

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : marie-anne.baronet@csphares.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/87339d2d741f4619f6511b4c>

Date d'obtention : 2021-06-29 17:14:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Méthode d'intervention qui prend en considération de nombreux facteurs. (Circonstance, maturité des jeunes, nature des gestes et intentions).

C'est une façon de faire adapté à la réalité de nos jeunes.

Tout d'abord, la victime est au coeur des interventions à privilégier.

Donc en cas de situation de sextage, l'intervenant scolaire mis au courant doit évaluer l'incident avec l'aide de la trousse sexto.

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime
2. Évaluer l'incident. Remplir la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

3. Vérifier l'information. Demander s'il y a d'autres personnes au courant, compléter la grille avec les autres jeunes impliqués. Demander de ne pas parler de l'incident à d'autres.

Avec les informations reçues, si on pense qu'il s'agit d'un acte malveillant et de nature criminelle, on informe le service de police. Confisquer l'appareil s'il y a lieu.

4. Parler à l'instigateur.

Le service de police est mis à contribution après analyse des informations reçues (activités malveillantes et de nature criminelle). Il y a alors saisie des appareils, rédaction d'un rapport et avis au DPCP. Lorsqu'il s'agit d'un acte impulsif, il y a alors une rencontre de sensibilisation sexto. Lorsqu'il s'agit d'un acte criminel, il y a une enquête, et le tribunal de la jeunesse impliqué.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le respect des rôles de chacun

La collaboration est nécessaire pour bien intervenir dans ces situations.

Il est important de ne pas faire le rôle de mandataire du service de police.

Que le jeune collabore ou non, la trousse indique les étapes à suivre et évite les dérives



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors de la validation des informations. L'étape la plus délicate est de valider la nature et les intentions.

Il peut être difficile de discerner s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif.

Bien intervenir de façon à protéger la victime.